

Je privilégie la demande en ligne !



- + Inutile de me déplacer
- + Ma demande est prise en compte plus rapidement
- + J'estime mieux les délais
- + Je peux actualiser et compléter ma demande
- + Je suis l'avancée de mon dossier

Si je ne peux pas faire ma demande en ligne,
je fais une demande papier :

Loge.GBM

- 6 rue André Boulloche
Tél. 03 81 41 42 43
- 102 rue de Chalezeule
Tél. 03 81 41 73 00
- 7 avenue Île-de-France
Tél. 03 81 41 00 15

Néolia

- 7 avenue Elisée Cusenier
- 95 rue des Cras
- 8 rue du Luxembourg
Tél. 03 81 99 19 00

Habitat 25

- 3 rue Louis Garnier
Tél. 03 81 82 78 00

Action Logement

- 26 rue Xavier Marmier
Tél. 03 39 73 00 46

Grand Besançon Métropole

- 4 rue Gabriel Plançon
Tél. 03 81 87 88 90

Direction Communication Grand Besançon Métropole IMPRIM'VERT® Imprimerie municipale

Je souhaite obtenir

un logement social

Les étapes

Sous conditions de ressources, toute personne admise à séjourner en France peut faire une demande de logement social.

1 Je fais ma demande de logement (1^{ère} demande ou changement de logement social)



• en ligne sur grandbesancon.fr/services
Rubrique : **Logement / habitat**
› **Faire une demande de logement social**



ou



• en version papier : je retire un formulaire auprès d'un service enregistreur, je le complète puis le dépose auprès d'un service enregistreur (adresses au dos de ce dépliant).



Pour toute demande, j'ai besoin des pièces d'identité en cours de validité des différentes personnes adultes de mon foyer (carte nationale d'identité de nationalité française ou d'un État membre de l'Union Européenne ou un titre attestant de la régularité de mon séjour sur le territoire).

Pour que ma demande soit instruite je dois compléter mon dossier avec d'autres pièces : justificatifs de ressources (bulletins de salaire, CAF...), quittance de loyer, avis d'imposition N-2 (par exemple, en 2022, avis sur les revenus 2020), livret de famille...

Sous 1 mois



Je reçois une attestation d'enregistrement avec un numéro unique départemental valable chez tous les bailleurs du Grand Besançon (loge.GBM, Habitat 25, Néolia, CDC Adoma, ICF...).



La validité du dossier est de 12 mois. Je dois renouveler ma demande chaque année. Un courrier m'est adressé avant l'échéance.

2 Un logement m'est proposé

Le délai dépend des disponibilités du logement recherché et de ma situation (des publics sont prioritaires : personnes handicapées, sans domicile...).



Je visite le logement.

› **Je le refuse** : je dois attendre une nouvelle proposition de logement.



› **Je l'accepte** : mon dossier est présenté en commission avec d'autres candidatures.

À noter : la visite du logement est parfois organisée après la réponse positive de la commission.

3 Mon dossier est présenté en commission (CALEOL : Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements)

› **Réponse négative de la CALEOL** : je n'ai pas le logement. Une autre proposition me sera faite ultérieurement (mon dossier revient à l'étape 2).



› **Réponse positive de la CALEOL** : j'ai le logement.

4 Je signe le bail

Je dois payer le dépôt de garantie et fournir l'attestation d'assurance du logement. Je fais l'état des lieux. Les clés et badges d'accès me sont remis.



J'emménage dans mon nouveau logement.

Dans le département du Doubs, le délai moyen d'attente entre les étapes 1 et 4 est de 13 mois. Il dépend du logement et du quartier recherchés.